

1849

(34)

Nous prions en même temps Votre Majesté de nous permettre de lui exposer que, dans les circonstances où se trouve actuellement cette colonie, nous considérerions le rappel du représentant de Votre Majesté comme un événement dangereux et propre à conduire à l'anarchie et à une séparation violente de cette colonie d'avec la mère-patrie, événement que nous déplorerions du plus profond de notre cœur et auquel, nous l'espérons, le Tout-Puissant daignera nous soustraire.

Nous prions de plus Votre Majesté de compter sur la loyauté, la fidélité et l'attachement de ses sujets catholiques de cette partie de la province du Canada, ci-devant appelée le Bas-Canada, et nous osons assurer Votre Majesté qu'ils regardent comme un bienfait de la divine providence de vivre sous le gouvernement de Votre Majesté, dans un temps où presque toutes les nations civilisées sont en proie aux révolutions et à tous les maux qui en sont la suite inévitable.

Pourquoi nous supplions humblement Votre Gracieuse Majesté de vouloir bien jeter un regard favorable sur notre présente requête, et décider sur icelle ce que Votre Majesté en sa sagesse croira juste et convenable.

Et vos humbles pétitionnaires par devoir et par reconnaissance ne cesseront de prier.

Québec, 2 mai 1849.